

Commune d'Anderlecht

Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6

B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/12/2025

N/Réf. : **AND20212_752_PU**

Gest. : **MB**

V/Réf. : **Dossier 53937**

Corr: **Geoffrey DE LATTE**

NOVA : **01/PU/2008575**

ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 19

(= partiellement en zone de protection de la Maison communale d'Anderlecht)

PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité le changement d'utilisation d'un commerce en restaurant de spécialités pakistanaises

Demande de la Commune du : 25/11/2025

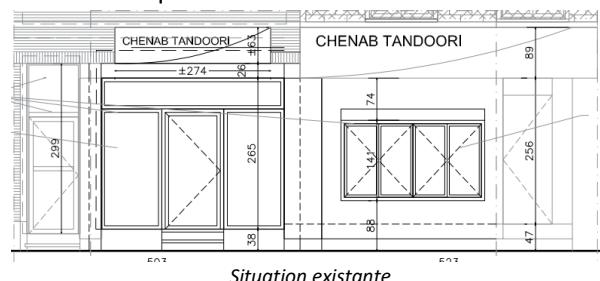
Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

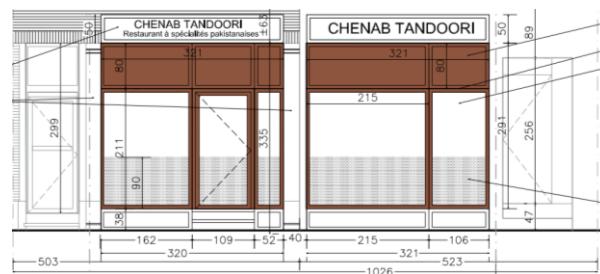
En réponse à votre courrier du 25/11/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 17/12/2025, concernant la demande sous rubrique.



Vue des immeubles ©Google Street View



Situation existante



Nouveau projet. Images extraits du dossier

Les modifications apportées aux devantures ne présentent que des écarts mineurs par rapport à la version précédente du projet de modification examinée par la CRMS le 26/06/2024 ([AND20212_727_PU_Fiennes_17_19.pdf](#)). Tout comme la version antérieure, la nouvelle proposition n'aura pas d'impact sur les perspectives vers et depuis la maison communale. La CRMS réitere cependant sa remarque concernant les portes d'accès aux logements, pour lesquelles elle recommande un remplacement par des modèles de meilleure qualité. Le changement d'utilisation relève d'un examen urbanistique plutôt que patrimonial. L'expression des enseignes devrait également gagner en intégration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels